

RECOMMANDATIONS AUX LOCATAIRES

FALAISE

Côté sud, le terrain devient abrupt, avertir chacun-e du danger à côtoyer de trop près cet endroit.

INCENDIE

Le chalet est équipé d'un système de détection incendie, il est donc strictement interdit de fumer dans le bâtiment.

EAU

Ne pas boire d'eau aux robinets : la cuire ou la traiter au Micropur avant de la consommer. Si la citerne d'eau est vide, ce qui ne devrait jamais vous arriver, avertir le gardien en charge de votre location.

DORTOIRS

Des matelas sont à disposition, prendre avec soi sacs de couchage, et si désiré, housse de matelas, oreillers, taies et couvertures.

FOURNITURES À APPORTER

Produits de nettoyage, linges et torchons pour la vaisselle, essuie-mains et savon pour les sanitaires, papier de toilette, allumettes, papier journal, sacs à ordures taxés, pharmacie.

FONDUE

Six sets à fondue sont à disposition. En début de location, demander des recharges de gel combustible au gardien.

ORDURES

Dans le canton de Neuchâtel, les ordures sont facturées au sac. Les sacs peuvent être obtenus auprès du gardien, à votre arrivée au prix coutant. Pendant le séjour, les poubelles pleines peuvent rester sous le couvert de la cuisine, mais... les renards pourraient s'y attaquer, essayez de les évacuer au fur et à mesure (surtout lors de longues locations). A la fin du séjour, toutes les ordures doivent être emportées. Des containers pour les ordures ménagères et le verre se trouvent à la Vue-des-Alpes.

FEU EXTÉRIEUR

N'utiliser que le foyer prévu à cet effet au nord du chalet dans le champ. Pas de feux ailleurs, sauf autorisation du gardien. Le bois se cherche dans les forêts avoisinantes.

